



# BNSSA

Le **Brevet National de Sécurité et de sauvetage aquatique** (BNSSA) est le diplôme du nageur sauveteur. Il permet de surveiller des plages publiques ou privées, des piscines privées et d'assister les Brevets d'Etat d'Educateur Sportif option Activités de la Natation (BEESAN) dans la surveillance des piscines publiques.

Dans ce cadre, le club vous propose :

- La formation nautique
- La formation secourisme
- La préparation au QCM (Questionnaire à Choix Multiples)
- Les épreuves du BNSSA

Il est important et essentiel devenir de manière régulière aux séances d'entraînement tout au long de la saison pour optimiser votre forme, améliorer vos performances et mesurer votre progression afin de mettre toutes vos chances de votre côté pour réussir.

## Le diplôme du BNSSA est composé:

**Epreuve n° 1** : Parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres

**Epreuve n° 2** : Parcours de sauvetage avec palmes, masque et tuba, en continu de 250 mètres

**Epreuve n° 3** : Porter secours à une personne en milieu aquatique

**Epreuve n° 4** : Questionnaire à choix multiples (QCM) : les questions posées doivent permettre d'appréhender les connaissances du candidat dans les domaines réglementaires et pratiques, faisant l'objet de diverses réglementations édictées par plusieurs départements ministériels.

## Les conditions d'accès aux épreuves :

- être âgé de 17 ans révolus au jour de l'examen
- être reconnu médicalement apte
- être titulaire du PSE1 (Premiers Secours en Equipe de niveau 1) et être à jour de sa formation annuelle continue
- être présenté par un organisme agréé

